

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 583

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 583 12 mars 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

583

Renato B., reparti

Voilà, Renato est reparti. Définitivement. Il est rentré dans son Frioul, après un quart de siècle passé dans le même quartier à Lausanne, où son fils aîné a fait toutes ses classes et son apprentissage de maçon — le métier du père — qui est aussi jardinier, menuisier, couvreur, et installateur en toutes choses. Bref, tout le temps au travail, dont un bon tiers «au noir» bien entendu.

Pas abruti par le boulot, Renato, au contraire: très intéressé par les affaires publiques, il a finement observé, et beaucoup discuté.

L'ère Schwarzenbach, il l'a traversée en serrant les dents, sans colère, plaignant presque les Suisses de faire un mauvais rêve pour n'avoir pas su assimiler le menu qu'ils s'étaient à eux-mêmes servi.

5 AVRIL

Les ficelles du Conseil fédéral

«Le Conseil fédéral a soumis aux Chambres fédérales un projet de nouvelle loi sur les étrangers qui vise à améliorer à maints égards le statut juridique des étrangers vivant en Suisse et à faciliter leur intégration dans notre communauté nationale. Il améliore la situation des étrangers sur les plans personnel, familial et professionnel. Il est vrai que l'on ne peut supprimer le statut des saisonniers pour les raisons indiquées précédemment. Mais le projet de loi permettra aux saisonniers d'obtenir la transformation de leur autorisation pour saisonnier en autorisation de séjour plus rapidement que ce n'est le cas sous le régime actuel. Cela leur permettrait aussi de faire venir leurs familles en Suisse. Les étrangers qui ont séjourné quelques années dans notre pays auront droit au permis

Mais l'hypocrisie actuelle, il n'a pu la supporter: le double jeu de la «democrazia christiana» helvétique l'a dégoûté jusqu'au fond du cœur. «La solidarité, c'est seulement quand la terre, elle a tremblé.»

Et tant pis pour la paroisse et ses organisateurs de kermesse, ils monteront leurs stands comme ils voudront; idem pour les nettoyages et les réparations à l'église.

Voilà, Renato est reparti. Après les chantiers, les jardins et les toits, il connaîtra l'atelier, celui d'une usine de «faïence». Toute sa vie va s'inverser: pour la première fois, il pourra militer à visage découvert dans un syndicat. Et ses vacances, il viendra les passer en Suisse, histoire de faire la tournée de ceux qui auront été vraiment solidaires le 5 avril.

Y.J.

d'établissement. Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale proposent que l'on recherche une solution dans le sens préconisé par le projet de loi et recommandant le rejet de l'initiative.»

Tous les citoyens et citoyennes consciencieux auront lu ces quelques lignes qui concluent la petite documentation officielle distribuée «tous ménages» en prévision de la votation du 5 avril prochain sur l'initiative «Etre solidaires en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers».

L'argumentation du Conseil fédéral est vicieuse et trompeuse, c'est le moins qu'on puisse dire. Car de deux choses l'une: ou la loi est présentée comme un contre-projet au nouvel article constitutionnel (69ter) proposé par les signataires de l'initiative «Etre solidaires», et on oppose clairement les deux textes, en comparant point par point leurs exigen-

SUITE ET FIN AU VERSO